© Drogues Info Service - 11 juin 2025

Vos questions / nos réponses

cannabis effet

Par Profil supprimé Postée le 04/02/2018 17:14

> je ne comprend pas ce qu'est les PHYTOCANNABINOÏDES ET CANNABIDIVARINE
> pouvez-vous m'expliquer svp
> aussi jai regarder votre article sur le cannabi et la schizophrénie et je ne vois pas qu'elle information scientifqie je peux en tirer entre le cannabis et cette maladie
> enfin, je ne comprend pas comment la consommation de cannabis peut diminuer la pression arterielle dont celle intra oculaire dou les yeux rouges
>
> j'espere une reponse de votre part pour ainsi pouvoir m'eclairer
> bien cordialement

Mise en ligne le 05/02/2018

Bonjour,

Vous souhaitez avoir des informations concernant différents sujets en lien avec le cannabis.

Nous n'avons pas connaissance du contexte dans lequel vous posez vos questions (travail de recherche, questionnement personnel lié ou non à un usage de cannabis, ...), mais nous allons prendre le temps de répondre au mieux à celles-ci.

Tout d’abord, la cannabidivarine (CBDV) et les phytocannabinoïdes sont des cannabinoïdes non psychoactifs trouvés dans le cannabis naturel. Ce sont des homologues du cannabidiol (CBD). Ce dernier atténuerait les effets secondaires du THC (fatigue, ivresse, anxiété, maux de ventre). Il aurait, entre autres, également des propriétés antidépressives et anxiolytiques et des propriétés antipsychotiques.

Le CBD est légal en France si les produits au CBD contiennent moins de 0,2% de THC et qu’ils sont fabriqués à partir de chanvre ne dépassant pas ce taux.

Nous ne sommes pas sûrs d’avoir bien compris le sens de votre question sur le cannabis et la schizophrénie. Les études à ce niveau-là restent encore assez controversées. Tout ce que l’on peut vous dire, c’est que tous les consommateurs de cannabis ne vont pas développer de schizophrénie. Toutefois, sa consommation chez

une personne ayant déjà des troubles psychiatriques préexistants peut être l'élément qui va déclencher la schizophrénie car c'est un facteur de vulnérabilité. Le cannabis va ainsi fragiliser un profil psychologique déjà présent.

En ce qui concerne les yeux rouges, sa cause principale est, en effet, une baisse de la tension artérielle. Les cannabinoïdes dans le cannabis sont connus pour réduire la tension et dilater les vaisseaux sanguins y compris ceux de l'œil. Alors qu'ils se dilatent, ils deviennent visibles sur le blanc de l'œil.

Le deuxième facteur qui joue dans l'apparition des yeux rouges est la fumée. Certaines personnes ont les yeux irrités quand elles sont exposées à la fumée. Et si elles fument dans un lieu fermé, alors leurs yeux deviennent inévitablement rouges et irrités.

Le troisième facteur est l'hydratation qui peut survenir en conséquence à la consommation de cannabis. Celle-ci peut alors provoquer une irritation, qui peut entraîner un rougissement des yeux.

Pour toutes autres questions ou pour des précisions, n'hésitez pas à contacter nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au 0800231313, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat via notre site internet www.drogues-info-service.fr , tous les jours de 14h à minuit.

Cordialement

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Drogues info service